

PV DE SEANCE

Tableau de présence :

NOM	P	A	E	R	AP	Pouvoir donné à :	Réceptionné le :
BERTHOMIEU Stéphane	X						
BAISE-GROGNET Elisabeth	X						
LAISSARD Jean-Louis					X	ROGNARD Isabelle	02/07/2024
LANTENOIS Myriam	X						
LEQUEUE Olivier	X						
MORLOT Michel	X						
MOUREAU Fernanda	X						
NAVEAU Vincent	X						
ODET Hervé					X	NAVEAU Vincent	02/07/2024
PAQUIER Martine	X						
PETIT Cyrielle		X					
RIBAUT Jean-Pierre	X						
ROGNARD Isabelle	X						
TOMAS Sandrine	X						
VIRET Pierre	X						

Public : aucun

Approbation du Procès-Verbal du 23/05/2024

- Adhésion au groupement de commande avec le SIEA pour les IRVE (Délibération)
- Approbation d'une convention avec l'ONF (Délibération)
- Proposition d'un aménagement sécurité du carrefour des lotissements « Le ruisseau » et « Le petit pont » (Délibération)
- Point d'avancement des travaux de la cantine
- Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Informations et questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance après avoir vérifié que le quorum était atteint.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h07 par Monsieur le Maire.

Madame Myriam LANTENOIS a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont tenu les bureaux de vote les 9 (pour les élections européennes) et 30 juin (1^{er} tour législatives) et qui seront à nouveau présents le 7 juillet (2^{ème} tour).

OBSERVATION SUR LE PRECEDENT COMPTE-RENDU

Le compte-rendu n° 04/2024 de la séance du 23 mai 2024, soumis au vote est **adopté à l'unanimité** et sera publié sur le site de la Commune (une version papier est consultable en mairie).

- DELIBERATION 2024 07 024

OBJET : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA).

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et L2113-7,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2224-37 et L1414-3,

Vu le code de l'énergie,

Vu l'arrêté n°2017-26 du 12 janvier 2017 portant définition d'une IRVE,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat,

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets et notamment son article 118, modifiant l'article 64 de la loi n° 2019-1428 d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L113-11 à L113-15 et R113-6,

Vu la délibération n°DE202307070 adoptée par le Bureau Syndical du SIEA en date du 07 juillet 2023 :

- instituant la création d'un groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables, dont le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) a été désigné coordonnateur

- approuvant les termes de la convention constitutive dudit groupement de commandes,

Vu la délibération n°DE202402013 adoptée par le Comité Syndical du SIEA en date du 16 février 2024 approuvant la modification du groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables. Les modifications portaient sur la participation financière de chaque membre afin d'indemniser le coordonnateur des frais engagés dans le cadre des missions réalisées,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe,

Considérant que le développement de la mobilité électrique incite les collectivités à installer, sur leur territoire, des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) afin de répondre aux besoins de leurs administrés, des professionnels, des personnes de passage, mais aussi aux besoins de leurs propres flottes de véhicules électriques,

Considérant les obligations réglementaires s'imposant aux collectivités en la matière et notamment l'obligation d'équipements en IRVE des parcs de stationnement de plus de 20 places, pour le 1er janvier 2025 en application de la loi LOM et du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant que le SIEA souhaite mettre ses compétences et son expertise sur le sujet, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, au profit des acheteurs publics de l'Ain (communes, communautés de communes, communautés d'agglomération etc) et plus généralement de toutes personnes morales compétentes pour l'installation d'IRVE, en les associant au sein d'un groupement de commandes dédié à l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables,

Considérant que le regroupement de pouvoirs adjudicateurs, d'entités adjudicatrices et acheteurs notamment de droit privé soumis à ces différentes obligations, sous la forme d'un groupement de commandes, tel que prévu par les articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique, représente un outil susceptible de permettre d'effectuer plus efficacement et de manière mutualisée les opérations de mise en concurrence afférentes,

Considérant l'intérêt départemental d'uniformiser la démarche de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques, de rationaliser les achats et de mutualiser la maintenance de ces équipements tout en réalisant des économies d'échelle et gain d'efficacité,

Considérant le besoin prégnant d'équiper le territoire du département de l'Ain en bornes de recharges pour véhicules électriques accessibles à tous,

Considérant que la commune de St Jean de Thurigneux souhaite installer, maintenir et/ou exploiter des infrastructures de recharge pour véhicules électriques pour ses besoins propres, pour ceux de ses administrés et également pour les usagers en transit,

Suite à l'exposé de Monsieur Olivier Lequeue et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- **Approuve** l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables, pour lequel le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA) est désigné coordonnateur
- **Approuve** les modalités de la convention constitutive du groupement de commandes
- **S'engage** à verser au SIEA les montants d'indemnisation du coordonnateur dont la participation financière est précisée dans la convention constitutive du groupement de commandes
- **S'engage** à inscrire les dépenses associées au groupement de commandes au budget de la commune et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'adhésion au groupement de commandes.

Interventions : Monsieur le Maire précise que si la commune adhère au groupement, elle disposera d'une borne gratuite. Pour un parking de 12 places il y a obligation d'installer une borne. A débattre si vers la salle des fêtes il serait pertinent d'en installer une. Les tarifs sont négociés par le SIEA. Il faudra vérifier également les alimentations électriques.

Monsieur Lequeue ajoute qu'il conviendrait de demander à RSE qui avait déjà installé une borne si celle-ci est souvent utilisée.

- [DELIBERATION 2024 07 025](#)

OBJET : Approbation d'une convention avec l'ONF

Monsieur Michel Morlot expose :

La commune dispose de quelques surfaces forestières qui sont gérées par l'Office National des Forêts. En accord avec l'ONF, la commune souhaite renforcer la présence de ses surfaces boisées et les enrichir.

C'est une forêt qui souffre actuellement des effets du changement climatique. L'ONF a proposé à la commune un renouvellement forestier sur la base d'essences mieux adaptées comme les chênes sessiles et pédonculés qui sont bien adaptés sur la plaine.

Le projet comprend la plantation de deux parcelles sur une surface totale de 3.83 hectares.

Parcelle 1 : mise en place d'une plantation sur une surface de 1.37 ha. Les taillis déperissants seront d'abord nettoyés puis une plantation sera mise en place constituée de plants de chênes sessiles (environ 930), de chênes pédonculés (environ 560) et de fruitiers divers comme le cormier et le pommier sauvage (environ 370), 1 860 plants soit une densité d'environ 1 360 plants par ha.

Parcelle 2 : mise en place d'une plantation sur une surface de 2.46 ha. Les taillis déperissants seront d'abord nettoyés puis une plantation sera mise en place constituée de plants de chênes sessiles (environ 1 670), de chênes pédonculés (environ 1 000) et de fruitiers divers comme le cormier et le pommier sauvage (environ 670), 3 340 plants soit une densité d'environ 1 360 plants par ha.

Interventions : Monsieur Morlot précise que l'entretien de la 1^{ère} année est compris dans le coût. Ensuite l'entretien est minime. Cet été aura lieu le nettoyage pour une plantation en octobre. Il propose d'intégrer les enfants de l'école à ce projet et de les faire participer aux plantations.

Monsieur le Maire ajoute que le CMJ et l'école pourraient être également acteurs. Il informe que le plan d'eau, l'extension de l'Espace Naturel Sensible sont des opérations subventionnables et que des arbres pourront être plantés autour du plan d'eau.

Pierre Viret propose de diffuser l'information auprès de la population.

La DELIBERATION 2024 07 026 dont l'objet : **Proposition d'un aménagement sécurité du carrefour des lotissements « Le ruisseau » et « Le petit pont »**
Est reportée en l'absence de chiffrages des travaux à entreprendre.

Une discussion cependant s'engage sur différents scénarios. Des feux à micro-régulation pourraient-ils être installés à la sortie du lotissement Le village ? Des travaux peuvent-ils être entrepris pour un « tourne à gauche » à l'entrée du lotissement Le petit pont ?

Monsieur le Maire sollicitera une demande de financement pour cette variante sachant que l'idée est de mettre des feux à proximité de passages piétons. Il ajoute qu'au départ le cycle des feux sera réduit (feux clignotants orange) et que des travaux de vidéo protection seront installés sur le carrefour.

Monsieur Lequeue suggère d'avoir des blocs de feux dans un cadre noir, ce qui rend les couleurs plus visibles.

- DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Arrêté de circulation sur la RD 66 en agglomération pour l'implantation d'une logette pour lecture débitmètre par la SAUR.

- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Travaux cantine** : la 1^{ère} réunion de chantier se tiendra le 16 juillet. Les ordres de service ont été communiqués aux entreprises, un démarrage des travaux est programmé le 8 octobre.

Madame Fernanda Moureau se fait confirmer que la salle de la cantine pourra être prêtée aux associations. La sécurisation des installations de cuisine sera évidemment assurée.

- **Associations** : les associations disposeront soit de la salle des fêtes, soit de la bibliothèque pour se réunir.

commune pourrait en demander 1 ou 2, tout en mesurant aussi le coût d'aménagements (électricité, accessibilité)

- **Travaux de voirie** : un devis est en attente suite à la visite par une entreprise (qui a déjà travaillé sur le lotissement Le Ruisseau), des rues des Pagères, du vieux chêne, du Fournil, de la sortie du Val St Jean et du chemin de la carrière etc. Elle propose de faire des bandes sur la route pour éviter que l'eau stagne et poser des drains. Il faudrait prévoir une programmation de travaux qui inclurait le traitement des eaux pluviales.

- **JEP** : Les Journées Européennes du Patrimoine se dérouleront les 21 et 22 septembre et le dimanche 22 septembre une exposition sur le pisé ainsi que des ateliers se tiendront entre l'église et la mairie. La visite de l'église sera libre.

- **Visite d'AXA** : une responsable d'affaires habitante de la commune a rencontré Monsieur le Maire pour lui faire part dans un 1^{er} temps de la recherche de mandataires voulant compléter leurs revenus ou pour des personnes sans emploi, en allant rencontrer des personnes pour proposer les services d'AXA. Dans un 2^{ème} temps la société propose à la commune de signer une convention afin de permettre à la société d'organiser une information auprès des habitants sur le thème de la complémentaire santé, la perte d'autonomie. Les habitants ne sont nullement dans l'obligation d'adhérer à une autre mutuelle santé / prévoyance mais peuvent obtenir des devis personnalisés. AXA assure par la suite des permanences pour renseigner les personnes.

Quelques communes ont déjà conventionné : Montanay, Cailloux, Villars les Dombes, St Didier sur Chalaronne, Beligneux...

- **Dotation aux conditions d'exercice des mandats locaux** : au moment du vote du budget les dotations de l'Etat n'étant pas connues, nous avons été prudents. A ce jour nous pouvons constater que nous obtiendrons 3 320 € alors que notre prévision était de 3 000 €.

- **Spectacle de danse et ciné en plein air** : Isabelle Rognard sollicite de l'aide pour monter la scène jeudi à 14 h.

- **Sécurité routière** : Vincent Naveau signale qu'avec les herbes le long des routes, les carrefours sont dangereux. Monsieur le Maire indique que si cela se situe hors agglomération, le département est compétent. A l'intérieur de la commune, la commune mandate une entreprise pour effectuer le travail.

- **Travaux trottoirs** : Myriam Lantenois sollicite une prise en compte de l'accessibilité des trottoirs, notamment pour un fauteuil roulant, entre le lotissement le petit pont et le lotissement le ruisseau.

- **Cimetière** : Elisabeth Baise-Grognet est satisfaite du geotextile bidim posé sur l'allée centrale du cimetière même si quelques brins d'herbe ont traversé le revêtement. Elle indique qu'il faudrait assurer un suivi régulier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h18.

La Secrétaire de séance,
Myriam Lantenois



Le Maire,
Stéphane BERTHOMIEU



